

Objectif Spécifique n°2 : Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels

Action 5 – Favoriser l'émergence de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien, génératrices de retombées économiques.

Dernière
approbation
14/09/2017

QUOI ?

OBJECTIFS :

L'émergence de nouvelles destinations touristiques, et leur mise en relation, peuvent contribuer à renforcer l'attractivité touristique du bassin ligérien. Ces entités territoriales emblématiques qui seront soutenues seront toutes interrégionales (sauf l'estuaire de la Loire).

Certains sites culturels et/ou naturels constituent la vitrine touristique des territoires ligériens, et bénéficient d'un potentiel d'attractivité qu'il est nécessaire de renforcer. Une offre touristique structurée autour de ces sites aura un impact direct, en termes d'emplois et de chiffres d'affaires, sur l'activité économique touristique (hébergement, restauration, autres offres touristiques...) de l'ensemble des territoires qui y sont associés.

Le PO FEDER bassin de la Loire se donne pour objectif d'accompagner 7 à 10 entités territoriales emblématiques du patrimoine du bassin ligérien, pour en faire de nouvelles destinations touristiques. L'intervention du PO FEDER bassin de la Loire portera prioritairement sur l'estuaire de la Loire et sur les grands sites interrégionaux suivants :

- Les sources de la Loire et de l'Allier,
- Les gorges de la Loire et de l'Allier,
- Le bec d'Allier (confluence Loire- Allier) élargi jusqu'à Nevers (sur la Loire) et au Veudre (sur l'Allier),
- Le val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO,
- La vallée de la Creuse autour du projet de la Vallée des Peintres,
- L'estuaire de la Loire (Nantes/St Nazaire),
- La vallée de la Vienne (de Limoges à Chinon autour des activités nautiques),
- La Loire des îles et des méandres,
- Le val d'Allier d'Issoire à Vichy.

Les projets suivants pourraient notamment être financés :

- **Sources et gorges de l'Allier** : structure de préfiguration et premières actions conduisant à la création de PNR.
- **Vallée de la Creuse** : projet de la vallée des peintres dont mise en place d'un Pays d'Art et Histoire interrégional (Centre Val de Loire-Limousin), mise en réseau des sites, développement d'un centre d'interprétation, ingénierie, promotion de la destination...
- La mise en place de nouveaux produits touristiques autour de la **Biennale ESTUAIRE**.
- Renforcement de la **démarche d'excellence des Grands Sites du Val de Loire** (Opérations collectives et Événementiels liés à la Renaissance, Programme de recherche et innovation « **IPat** » autour de la valorisation du Patrimoine sur Domaine de Chambord, **Affirmation de la marque « Val de Loire »** à l'internationale ...)
- Développement du projet « **Marche Sonore Eau 3** » sur les 4 régions traversées par la Vienne.

ACTIONS SOUTENUES :

Sur ces territoires, le FEDER sera mobilisé pour apporter un soutien à :

- L'ingénierie, aux prestations intellectuelles et à l'animation, au service de la valorisation du patrimoine ligérien.
- L'investissement et aux aménagements dans les sites de visite, et les structures d'animation et de médiation, pour les travaux / études en faveur de la qualité, de l'accessibilité, de l'innovation.

ACTIONS EXCLUES DU FINANCEMENT EUROPEEN :

- Les interventions sur les hébergements. Elles sont financées dans certains Programmes de Développement Rural FEADER des régions du bassin de la Loire.

BENEFICIAIRES POTENTIELS :

- Personnes morales de droit public
- Personnes morales de droit privé
- Et notamment : Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), Services de l'Etat, Entreprises et acteurs économiques (dans le respect des règles d'Etat), Chambres consulaires, Associations, Acteurs de la promotion touristique.

TERRITOIRES CIBLES :

Un certain nombre de territoires interrégionaux sont définis :

- Les sources de la Loire et de l'Allier,
- Les gorges de la Loire et de l'Allier,
- Le bec d'Allier (confluence Loire- Allier) élargi jusqu'à Nevers,
- Le val de Loire inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO,
- La vallée de la Creuse autour du projet de la Vallée des Peintres,
- L'estuaire de la Loire (de Chalonnes / Loire à St Nazaire),
- La vallée de la Vienne (de Limoges à Chinon autour des activités nautiques),
- La Loire des îles et des méandres,
- Le val d'Allier, d'Issoire à Vichy.

CRITERES D'ELIGIBILITE :

Les différents projets présentés sur cette Action 5 doivent permettre d'accompagner les différentes entités territoriales interrégionales (hormis l'estuaire) listées précédemment.

PROCEDURES DE SELECTION DES PROJETS :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un Appel à Propositions est instauré pour l'ensemble des projets de cette fiche-action.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et le changement de la procédure de sélection, les critères de sélection des projets sont précisés dans l'Appel à Propositions.

RESPECT DES PRINCIPES COMMUNAUTAIRES :

- Mise en concurrence pour les structures soumises à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Régimes d'aides notamment mobilisables :
 - Règlement (UE) n° 651/2014 du 17 juin 2014
 - Règlement De minimis n°1407/2013 du 18 décembre 2013
 - Régime cadre exempté de notification n°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine 2014 / 2020
- Eligibilité des dépenses : décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020 et l'arrêté du 8 mars 2016 pris en application du décret n°2016-279 et son arrêté modificatif du 25 janvier 2017.

TAUX D'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE :

Pour l'ensemble des projets de l'Action 5 :
 Taux maximum FEDER : 30% du coût total éligible
 Minimum de l'aide FEDER : 5 000 €

PRINCIPALES DEPENSES ELIGIBLES :

- **Dépenses de personnel**
 - rémunération
 - charges sociales
- **Dépenses de déplacement, de restauration et d'hébergement**
- **Dépenses de Prestations externes**
 - conseils
 - études
 - expertises
 - travaux
 - sous-traitance
- **Dépenses d'investissement matériel et immatériel**
 - Dépenses d'achat de terrain bâti et non-bâti
 - Dépenses d'achat de bien immeuble
- **Dépenses indirectes**
(méthode forfaitaire des coûts simplifiés ou dépenses indirectes réelles selon les maîtres d'ouvrage)
 - Personnels administratifs
 - Coûts de structure

DEPENSES INELIGIBLES :**COMPLEMENTARITE AVEC LE CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAL :**

Enjeu 3 – Objectif Spécifique 8 – Préserver et faire connaître les atouts paysagers du bassin de la Loire
 Enjeu 3 – Objectif Spécifique 9 – Préserver et faire connaître le patrimoine lié à la Loire
 Enjeu 3 – Objectif Spécifique 10 – Proposer une offre de tourisme nature et culture

Financements mobilisables :

Etat – BOP 112
 Régions

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION :**Indicateur de réalisation**

Aucun indicateur de réalisation n'a été retenu pour cette action spécifique.

Indicateur de résultat

IR 2 : Nombre de nuitées dans les hébergements marchands à l'échelle du bassin ligérien.

- Valeur de référence 2013 : 24 358 199 nuitées
- Valeur cible 2023 : 25 476 498 nuitées

CONTACTS :

Région Centre-Val de Loire – Direction Europe, International et Numérique –
Service POI FEDER Loire
Amandine MESLAND
Tél. 02 38 70 27 05
Mail : amandine.MESLAND@regioncentre.fr

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

Service instructeur : Service POI FEDER bassin de la Loire – Direction Europe, International et Numérique – Région Centre-Val de Loire

Correspondance de l'action au référentiel européen – Catégories d'intervention**Domaines d'intervention**

091 Développement et promotion du potentiel touristique des espaces naturels

Forme de financement

001 Subvention non remboursable

Type de territoire

007 Sans objet

Mécanismes de mise en œuvre territoriale

005 Autres approches intégrées pour un développement urbain/rural durable